

Compte-rendu sommaire
de la séance du conseil municipal du 21 septembre 2023
(Conformément aux dispositions des articles L.2121-25 et R.2121 du CGCT)

Etaient présents : Didier BOURNAT – Hélène VERNADAT– Karine CHAMPOMMIER - Roger LAMADON - Dominique PRADEL – Hélène FAUGÈRE – Jean-Patrick CAZAL – Françoise BONNET – Cyrille KLYSZ

Absent excusé : Bernard LARVIN

Date de convocation : 15/09/2023

Secrétaire de séance : Dominique PRADEL

Voirie communale : M. le Maire donne connaissance à l'assemblée des travaux de voirie qui vont être exécutés prochainement par le Syndicat de Voirie de Menat en rappelant que la subvention DETR n'ayant pas été accordée cette année, seuls les petits travaux prévus au programme seraient réalisés :

- Canalisation de l'eau dans le village d'Auxerre
- Aménagement autour des abribus de La Lubièrre et de Buxerolles
- Chez Brèche (fossé et caniveau)

Le Conseil municipal décide de réinscrire pour 2024 le programme de travaux non subventionné cette année.

Le Maire informe également l'assemblée qu'un état des lieux de toute la voirie communale de l'ensemble des communes du département est en cours de réalisation par les agents de la Direction Routière Aménagement Territorial du Conseil Départemental. La visite de la commune de Moureuille est prévue le 29 septembre à 11 heures. A cette occasion, il conviendrait d'avertir les intervenants que la voie parallèle à la RD 987 à hauteur du lieu-dit « Champigoux » qui appartient au Département du Puy-de-Dôme est fortement dégradée.

Travaux au poids public des Chevaliers : Le Maire présente à l'assemblée les devis établis par M. Alain SAUVAGNAT pour la réfection intérieure et extérieure du poids public des Chevaliers. Les travaux proposés ne satisfont pas tous les élus.

Après de nombreux échanges, le Conseil municipal préconise de prendre contact avec des graffeurs professionnels pour réaliser une fresque sur les murs extérieurs de ce bâtiment communal. Il suggère que le maire contacte les graffeurs qui sont intervenus à Lapeyrouse et à Gouttières.

Pour l'intérieur, la réfection de l'isolation et la pose de panneaux en bois sont évoqués, le Conseil municipal charge le maire de faire établir un devis par M. Jérôme BERTHON.

Point sur la signalisation – Chemin des Pillets : A la demande de M. le Maire, M. Denis BICHARD de la Direction routière et aménagement territorial des Combrailles a réalisé un état des lieux de la VC N°221 dite de La Lubièrre à Moureuille (part de la RD 987 à La Lubièrre, passe par les Pillets et aboutit à la RD 92 dans le bourg de Moureuille), afin de pouvoir donner des solutions pour rendre cette voie moins dangereuse.

M. le Maire informe qu'il n'y a pas de bonnes solutions : le sens unique serait trop contraignant pour les riverains, les sens interdits sauf riverains ne seront pas forcément respectés et non verbalisables par la Gendarmerie. Le dossier, n'ayant pas reçu de solution probante, est clos.

Cimetière – Réflexion sur l'aménagement des allées : Le maire accompagné de quelques élus s'est rendu dans le cimetière pour étudier quelle solution serait envisageable pour l'entretien des allées. Pour rappel, ces dernières sont recouvertes de gravier, ce qui rend difficile leur nettoyage face à la prolifération de graminées et autres plantes envahissantes (l'utilisation de désherbant est interdite depuis le 1^{er} juillet 2022). Parmi les différentes possibilités (enherbement, pavés, goudron, désherbeur mécanique), c'est l'acquisition d'un désherbeur mécanique motorisé qui est privilégiée. Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donne donc un accord de principe à cette acquisition dont le devis s'élève à 3 556 € TTC mais souhaiterait que le fournisseur fasse une démonstration au préalable afin de se rendre compte de l'efficacité et de la maniabilité du matériel.

Journée citoyenne pour le nettoyage du cimetière

Organisée désormais par plus de 3 000 communes de toutes tailles, la Journée citoyenne favorise la participation de chacun et constitue une véritable fabrique de liens sociaux. Elle permet d'impliquer chacun dans une citoyenneté active, mais aussi de favoriser la rencontre, la mixité et de renforcer les liens dans et entre les territoires.

La Journée citoyenne pour l'entretien du cimetière est prévue le samedi 21 octobre.

Participation financière au titre du Fonds de Solidarité au Logement 2023

Le Fonds Solidarité Logement (FSL), géré par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, permet d'accompagner les familles les plus en difficultés, en accordant des aides afin de leur permettre soit d'accéder à un logement décent (soutien financier aux dépenses liées à l'entrée dans un logement), soit de s'y maintenir (résorption des impayés locatifs, des énergies de chauffage ou des fluides tels que l'eau), concourant ainsi à la prévention des expulsions locatives des publics les plus fragiles.

En 2022, ce fonds a aidé deux ménages de la commune de Moureuille.

.../...

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, sera financeur de ce fonds pour l'année 2023, pour un montant de 380 €.

Participation financière pour le spectacle d'Halloween du Comité des fêtes du 28 octobre

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte de participer au financement du spectacle d'Halloween du Comité des fêtes prévu le 28 octobre prochain pour un montant de 190 € correspondant à 50 % du devis.

CLIC – Désignation d'un élu référent sénior

A la demande du Réseau Séniors CLIC RIOM LIMAGNE COMBRAILLES, il convient de désigner un élu référent sénior titulaire et un suppléant dans cette instance. A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal, désigne :

- Mme Hélène FAUGERE, élue référente Séniors **titulaire**
- Mme Françoise BONNET, élue référente Séniors suppléante

Expérimentation du Compte Financier Unique (CFU)

Monsieur le maire informe l'assemblée que la candidature de la commune de MOUREUILLE a été retenue dans le cadre de l'expérimentation du compte financier unique (CFU) qui remplacera les comptes de gestion et administratif annuels pour la troisième vague (2023/2024).

Afin de préparer cette nouvelle étape, Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du modèle de convention relative aux conditions et modalités de mise en œuvre de l'expérimentation du CFU.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les termes de ladite convention d'expérimentation et autorise le Maire ou son représentant à la signer.

QUESTIONS DIVERSES

➤ **Panneaux d'affichage** : Les panneaux d'information au Point Propre de Buxerolles et de Peubras ont été mis en place. Les référentes de ces deux villages auront chacune une clé à leur disposition pour procéder à l'affichage.

➤ **Programme de rénovation énergétique** : La 1^{ère} adjointe demande au maire où en est le dossier pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux suite à la visite de M. Mathieu FERRY de l'Adhume, ainsi que les travaux d'optimisation des systèmes de gestion de l'éclairage public prévus en 2023 par l'organisme TE63. N'ayant pas d'information sur l'avancement de ces dossiers, le Maire doit appeler les services concernés.

➤ **Sécurité et vérifications** : Jean-Patrick CAZAL, élu référent en matière de sécurité et d'incendie, informe qu'il faudra prévoir l'an prochain de faire réaliser la vérification triennale des Systèmes de Sécurité Incendie (SSI).

Concernant l'aire de jeux du Bourg, l'APAVE a procédé à la vérification des équipements du site et n'a pas décelé de dégradation majeure : le petit entretien nécessaire sera réalisé par la Société qui a installé les jeux. Il convient également de rapporter des gravillons sous les jeux, leur hauteur n'étant plus suffisante. La vérification par un organisme agréé doit être faite tous les 5 ans mais la commune doit ouvrir un cahier de vérifications à réaliser mensuellement par un agent communal.

➤ **Illuminations de Noël** : Si tous les intervenants sont disponibles, la mise en place se ferait vers le 15 novembre.

➤ **Bulletin municipal** : La 1^{ère} adjointe va demander un devis à ICombrailles.

La séance est levée à 21 h

Le Maire,


Didier BOURNAT

